

SAS 442 INVEST GROUP

244 Route de Seysses
31100 TOULOUSE

RAPPORT DU
COMMISSAIRE AUX APPORTS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

Sur l'apport effectué à la **SAS 442 INVEST GROUP**

Par **Monsieur Fares HAMZAOU**i associé de la **SAS DIDAXELL**

SOMMAIRE

1 – PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1. Contexte de l'opération
2. Entités participant à l'opération
3. Nature et objectifs de la mission
4. Caractéristiques essentielles de l'apport
5. Méthodes d'évaluation
6. Rémunération des apports
7. Avantages particuliers stipulés

2 – DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

1. Diligences mises en œuvre par le Commissaire aux apports
2. Appréciation de la méthode de valorisation de l'apport

3 – CONCLUSION

Monsieur,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les associés de la SAS DIDAXELL : **Monsieur Fares HAMZAoui, Monsieur Mahamat KHAYAL, Monsieur Sami LECARDEUR, Monsieur Abderahman ABID** en date du 12 février 2025, nous avons établi le présent rapport prévu à l'article L.225-147 du Code de Commerce.

L'actif net apporté a été arrêté dans le contrat d'apport. Il nous appartient d'exprimer notre opinion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée et d'apprécier, le cas échéant, les avantages particuliers stipulés.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission. Cette doctrine professionnelle requiert la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur du nominal des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports, et d'autre part à apprécier les avantages particuliers stipulés.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

L'exécution de notre mission comporte :

- Une présentation de l'opération et la description des apports,
- L'exposé de nos diligences et notre appréciation de la valeur des apports,
- La conclusion sur l'opération envisagée.

1 – PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1. Contexte de l'opération

Le présent apport des **1200 actions** de la **SAS DIDAXELL** est réalisé dans l'optique de répartir le capital comme suit :

- Monsieur **Fares HAMZAOU**I apporte **360 actions** à la **SAS 442 INVEST GROUP**,
- Monsieur **Mahamat KHAYAL** apporte **360 actions** à la **SAS OMARX**,
- Monsieur **Sami LECARDEUR** apporte **240 actions** à la **SAS SLNOVA CORP**,
- Monsieur **Abderahman ABID** apporte **240 actions** à la **SAS SELL4U** ;

2. Entités participant à l'opération

- **Apporteur :**

- **Monsieur Fares HAMZAOU**I, demeurant à Toulouse (31), 1 rue Paul Valéry, né le 4 mars 1994, de nationalité française, apporte :
 - **Trois cent soixante (360) actions** de la **société DIDAXELL**, société par actions simplifiée au capital **de mille deux cents euros (1 200) euros**, dont le siège social est à Toulouse (31100) 244 route de Seysses, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Toulouse, sous le numéro 890 025 109.

- **Sociétés objet de l'apport :**

L'apporteur ci-dessus nommé, apporte à la société bénéficiaire **trois cent soixante (360)** de la société **SAS DIDAXELL** au capital social de mille deux cents euros (1 200) euros (soit mille deux cents (1 200) actions d'une valeur nominale d'un (1) euro), dont le siège social est à Toulouse (31100) 244 route de Seysses, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Toulouse, sous le numéro 890 025 109.

La **SAS DIDAXELL** a été créée le 15 octobre 2020. Son capital social au 31 décembre 2024 s'élève à 1 200 euros et est détenu à hauteur de 30 % par l'apporteur désigné ci-dessus et à 70 % par trois autres personnes physiques.

La Société dénommée **SAS DIDAXELL** a pour objet social :

- Toute activité, en France ou à l'étranger, de publicité, marketing, communication, import-export et vente direct-indirect.
- Plus généralement, toutes autres activités pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.

▪ **Société Bénéficiaire :**

La société bénéficiaire de l'apport est la **SAS 442 INVEST GROUP**, société détenue entièrement par Monsieur Fares HAMZAOUÏ (1000 parts).

La **SAS 442 INVEST GROUP** a pour activité :

- Toutes activités de gestion, conseil pour les affaires et autres, publicité, marketing, communication,
- La prise de participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou dans tous groupements ou entreprises commerciales, industrielles, l'achat, la vente, l'échange, la souscription, la propriété, la gestion et l'administration de toutes parts, droit sociaux et valeurs mobilières, composées ou non, de groupements ou entreprises françaises ou étrangères,

- Le financement des filiales, directes et indirectes, et de toute personne morale dans lesquelles la Société viendra à détenir une participation, directe ou indirecte, aux droits financiers et/ou aux droits de vote,
- L'animation, la gestion administrative, financière, comptable, commerciale, informatique des filiales et d'une façon générale, toutes prestations de services au profit des filiales de la Société, ou toutes autres sociétés dans lesquelles elle détiendrait une participation,
- La création, l'acquisition, la location, la prise en location gérance de tous biens, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce se rapportant à ses activités,
- Et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.

3. Nature et objectifs de la mission

La mission consiste en l'apport en nature de la pleine propriété de **360 actions** détenues par **Monsieur Fares HAMZAOU**.

L'apport de **trois cent soixante (360) actions** de la **SAS DIDAXELL** évalué à la somme globale de **cent quatre-vingt mille (180 000) euros** est consenti et accepté moyennant l'attribution de **cent quatre-vingt mille (180 000) actions d'un (1) euro** chacune de nominal, entièrement libérées et émises au pair à titre d'augmentation de capital.

4. Caractéristiques essentielles de l'apport

L'opération est constituée par l'apport en nature de **trois cent soixante (360)** actions détenues par **Monsieur Fares HAMZAOU** au sein de la **SAS 442 INVEST GROUP**, précédemment citée.

A l'issue du contrat d'apport, le montant net des apports en question est évalué à **cent quatre-vingt mille (180 000) euros** soit **cent quatre-vingt mille (180 000) actions d'un (1) euro**.

5. Rémunération des apports

Nous rappelons que les apports effectués par l'apporteur dont le montant total est évalué à **cent quatre-vingt mille (180 000) euros** est rémunéré par l'attribution de **cent quatre-vingt mille (180 000) actions** d'une valeur nominale **d'un (1) euro** chacune, entièrement libérées et émises au pair à titre d'augmentation de capital par la **SAS 442 INVEST GROUP**.

6. Méthode d'évaluation des apports

La méthode retenue pour l'évaluation des actions de la **SAS DIDAXELL** a été réalisée à partir des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024, selon deux approches :

- Une approche dite patrimoniale
- Une approche fondée sur la rentabilité dégagée par la société, faisant appel à différents flux financiers ou économiques.

7. Avantages particuliers stipulés

Aucun avantage particulier n'est octroyé dans le cadre de l'apport.

2 – DILIGENCES ET APPRECIATIONS DE LA VALEUR DES APPORTS

1. Diligences mises en œuvre par le Commissaire aux apports

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission pour vérifier la réalité de l'actif apporté et la valeur attribuée à cet apport.

L'évaluation étant effectuée sur la base des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024 de la société **SAS DIDAXELL**, nous nous sommes assuré qu'aucun événement de nature à modifier la valeur des apports n'était intervenu jusqu'à cette date.

S'agissant des valeurs des apports proposées dans le contrat d'apport, nos diligences ont consisté à :

- Prendre connaissance de l'activité de la **SAS DIDAXELL** au travers des informations juridiques et comptables qui ont été mis à notre disposition
- Procéder à un examen approfondi des comptes annuels de la **SAS DIDAXELL** qui nous ont été présentés au 31 décembre 2024, afin de vérifier la réalité et la pertinence des actifs et des passifs de l'entité.

- Contrôler la véracité et la cohérence des éléments servant à l'évaluation dans le contrat d'apport avec les données des états financiers des derniers exercices comptables.
- Comparer les valeurs indiquées dans le rapport d'évaluation avec celle retenue dans le contrat d'apport.
- Vérifier jusqu'à la date de ce rapport l'absence de fait ou événement susceptible de remettre en cause la valeur des apports. Nous avons notamment obtenu une lettre d'affirmation de la part de **Monsieur Fares HAMZAoui**, président et associé de la **SAS DIDAXELL**, nous confirmant l'absence, à la date du rapport, d'évènements pouvant grever la consistance des apports et remettre en cause de manière significative l'évaluation des apports.

2. Appréciation de la méthode de valorisation de l'apport

Comme indiqué ci-dessus l'apport de **trois cent soixante (360)** actions de la **SAS DIDAXELL** à la **SAS 442 INVEST GROUP** est consenti par **Monsieur Fares HAMZAoui** pour une valeur nette estimée de **cent quatre-vingt mille (180 000) euros**.

Il est rappelé que l'apport est rémunéré de la manière suivante :

- **Monsieur Fares HAMZAoui**, recevra **cent quatre-vingt mille (180 000) actions d'un (1) euro** chacune de nominal, entièrement libérées et créées par la **SAS 442 INVEST GROUP**.

Nous avons procédé à l'évaluation de la **SAS DIDAXELL** à partir des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024 selon une combinaison de méthodes (patrimoniale et de rentabilité) et en tenant compte du compromis de cession des titres à un tiers.

Ce compromis de cession de la totalité des actions de la SAS DIDAXELL a été signé en date du 24 janvier 2025 pour un montant total de 600 000 euros, soit un montant de **180 000 euros** pour 360 actions apportées par **Monsieur Fares HAMZAOU**. Ce prix de cession convenu entre les parties permet de valider le montant retenu pour l'évaluation des apports de **cent quatre-vingt mille (180 000) euros**.

3 – CONCLUSION

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous concluons que la valeur totale des apports s'élevant à **CENT QUATRE-VINGT MILLE (180 000) EUROS** n'est pas surévaluée et, en conséquence que l'actif net apporté est au moins égal à l'augmentation de capital de la société bénéficiaire de l'apport, **CENT QUATRE-VINGT MILLE (180 000) actions d'UN (1) EURO de nominal chacune**.

Aucun avantage particulier n'est stipulé dans le contrat d'apport.

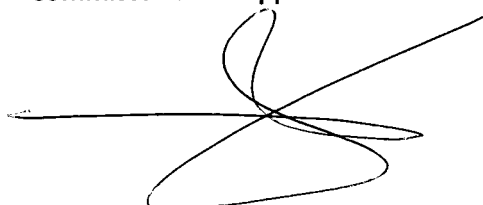
Fait à Toulouse

Le 19 mars 2025

Société Civile CONTE – MIRAL

Représentée par Marine CONTE

Commissaire aux apports

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned below the text 'Commissaire aux apports'.